

# Procès verbal du Conseil Municipal du 23 Novembre 2010

**Etaient présents :** Danielle ARCHIMBEAU, Jean-Claude ARCHIMBEAU, Boris BAQUÉ , Marc BLANQUET, Sylvain BLANQUET, Patricia BRUNEL, Jean-Christophe CABROL, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Jean-Marie RICARD, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT.

**Absent excusé :** Magali DESPLATS  
Joël COUDERC  
Olivier ARCHIMBEAU

**Procuration (s) :** Magali DESPLATS à Patricia BRUNEL  
Joël COUDERC à Boris BAQUÉ  
Olivier ARCHIMBEAU à Michel PAQUERIAUD

Madame le Maire précise que M. Olivier ARCHIMBEAU est retenu par une réunion à l'extérieur et qu'il a donné pouvoir à M. Michel PAQUERIAUD en attendant son arrivée au Conseil Municipal.

**Secrétaire de séance :** Madame Stéphanie VALAT, désignée à l'unanimité.

En préambule, Madame le Maire fait remarquer aux Membres du Conseil Municipal que la salle a été entièrement rénovée par le personnel communal qui a très bien travaillé. Elle rajoute que les protections antichocs aux murs ont été réalisées par l'Entreprise CAUBEL.

Madame Patricia BRUNEL demande qu'une minute de silence soit respectée en souvenir de Monsieur Georges FRECHE, Président du Conseil Régional, récemment décédé.

Les Elus se lèvent et respectent la minute de silence.

## **Approbation du procès verbal du conseil municipal du 14 septembre 2010.**

Mme le Maire demande si les élus ont des observations à formuler sur le compte rendu du 14 septembre 2010.

Aucune remarque n'est formulée.

Mme le Maire demande aux élus de voter pour approuver le procès verbal.

*Le procès verbal du conseil municipal du 14 septembre 2010 est approuvé, au scrutin ordinaire, par 8 voix pour et 7 abstentions.*

## **I – Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution du gaz – exercice 2010 :**

M. Jean-Christophe CABROL demande le vote à bulletin secret pour toutes les délibérations.

Mme le Maire expose que conformément au décret N°2007-606 du 25 avril 2007, il convient de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Mme le Maire rappelle que le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 fixe les modifications du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Le montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Au 31 décembre 2009, les longueurs de réseaux de distribution publique situées dans notre domaine public communal s'établissaient à 4653 mètres.

La redevance pour 2010 s'élèvera à 279,13€.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et sollicite le paiement de la redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 279,13€.*

## **II- Transfert du contrat d'assurance du personnel (garanties statutaires) à la CIGAC.**

Mme le Maire rappelle qu'en 2008, la Commune a lancé un marché pour renégocier toutes les assurances de la collectivité. Groupama avait été retenu pour couvrir les garanties statutaires du personnel communal.

Afin d'optimiser le traitement administratif de ce risque (dématérialisation des dossiers), la compagnie souhaite en transférer la gestion à sa filiale CIGAC.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer le nouveau contrat qui ne modifie pas les conditions contractuelles initiales et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, autorise à l'unanimité, Madame le Maire, à signer le contrat d'assurance statutaire avec la CIGAC qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.*

## **III- Cession de la parcelle AA 79 : Autorisation de signer les actes authentiques.**

Mme la Maire rappelle que par délibération en date du 18/11/2008, le Conseil Municipal a décidé de céder la parcelle AA79 située en zone NCCo aux conchyliculteurs implantés sur celle-ci.

Cette délibération ne précisait pas l'autorisation donnée au Maire pour signer les actes authentiques.

Il convient en conséquence de l'y autoriser en vue des cessions.

M. Sylvain BLANQUET, Conseiller Municipal intéressé, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. CABROL demande de quelle parcelle il s'agit et sollicite la fourniture des plans aux notes de synthèse.

Mme le Maire répond que les Elus ont la possibilité de venir consulter tous les documents relatifs au conseil en Mairie entre le jour de la distribution des convocations et l'heure de celui-ci.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, autorise, par 14 voix pour, Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces ventes et notamment les actes authentiques de ces cessions.*

#### **IV – Demande de subvention de l'association du Carnaval Bouzigaud.**

M. Sylvain BLANQUET entre à nouveau en séance.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association intitulée « Carnaval Bouzigaud » s'est créée, et qu'elle sollicite une subvention sur l'exercice 2010.

Elle propose à titre exceptionnel d'attribuer sur le budget 2010 de la Commune une subvention de 304,90€.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 304,90€ à l'Association du Carnaval Bouzigaud sur le budget 2010 de la Commune.*

#### **V- Piste cyclable : Convention d'occupation d'une dépendance du domaine privé communal de la commune de Bouzigues par le Conseil Général.**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Département souhaite occuper une dépendance du domaine privé de la Commune de Bouzigues (partie de la parcelle cadastrée AM 273 constituant la voie de circulation autour de la station service de Bouzigues).

Cette occupation permettra d'assurer provisoirement la continuité sécurisée de la piste cyclable du Nord du Bassin de Thau dans l'attente de la réalisation de l'aménagement définitif de la RD 613 entre les carrefours de l'aire de repos de Loupian et l'entrée sud de Bouzigues.

Les travaux destinés à assurer provisoirement cette continuité consistent en du débroussaillage et de l'élagage d'arbres, des terrassements avec construction de corps de chaussée pour piste cyclable sur une largeur de 3 mètres et une longueur de 130 mètres, la mise en place de la signalisation horizontale et verticale adaptée ainsi que la pose de séparateurs de voies.

Elle précise que la piste cyclable passera au sud de la RD 613 lorsque les travaux de mise en sécurité seront réalisés.

Il convient de l'autoriser à signer cette convention.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention d'occupation d'une dépendance du domaine privé communal de la commune de Bouzigues par le Conseil Général.*

## **VI - RD 613 : Approbation des modalités de la concertation publique organisée par le Maître d'Ouvrage pour l'aménagement de sécurité à Bouzigues et Loupian.**

Mme le Maire rappelle que le Conseil Général a décidé de lancer des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 613 à Bouzigues et Loupian. Les anciennes études réalisées par la DDE ont été actualisées.

Les aménagements projetés consistent en l'intégration de :

- La création d'un giratoire d'accès à la zone conchylicole de Bouzigues,
- La création d'un demi-échangeur dénivelé à gabarit réduit, au niveau des aires de repos de Loupian
- La création d'un giratoire à l'Ouest de Loupian, permettant d'améliorer la sécurité de la desserte de la zone conchylicole, et des circuits du bus vers le nouveau collège,
- La réalisation concomitante d'un tronçon de la piste cyclable du Nord du Bassin de Thau.

Elle précise que l'opération concerne les Communes de Bouzigues et Loupian et que celle-ci doit faire l'objet d'une concertation avec le public, les acteurs socioprofessionnels et associatifs locaux et autres personnes concernées.

Le Conseil Général a fixé les modalités de concertation suivantes :

- une réunion de concertation publique sur le territoire, annoncée par voie de presse et affichage dans les communes de Bouzigues et Loupian,
- toute réunion spécifique rassemblant les élus et/ou les associations et socioprofessionnels concernés.

Un bilan de cette concertation sera établi, puis les études d'avant-projet seront finalisées avant le lancement des enquêtes publiques conformément à la loi du 12 juillet 1983 sur la démocratisation des enquêtes publiques.

Il convient d'adopter les modalités de la concertation publique organisée par le Maître d'Ouvrage pour l'aménagement de sécurité à Bouzigues et Loupian.

M. O. ARCHIMBEAU entre en séance à 21h00.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, décide à l'unanimité d'adopter les modalités de la concertation publique organisée par le Maître d'Ouvrage pour l'aménagement de sécurité à Bouzigues et Loupian.*

M. Jean Claude ARCHIMBEAU intervient pour souligner que le futur rond point n'est pas nommé « Rond Point de la Côte Bleue » car il est destiné à desservir dans l'intérêt général tous les professionnels de la zone conchylicole.

### **VII – Subventions 2010 attribuées sur le budget CCAS).**

Mme le Maire rappelle qu'à l'occasion du vote du budget primitif 2010, il a été voté au chapitre 6574 un crédit de 44 765,90€.

Elle précise que l'instruction budgétaire M14 impose de préciser nominativement l'affectation des subventions et participations aux associations :

Il convient d'affecter les subventions :

- Association Crèche des Bouzi-Loupiots : 44 461,00€
- Association Club des Aînés : 304,90€

M. CABROL demande à connaître le montant des remboursements versés par la CAF pour le fonctionnement de crèche.

Mme le Maire répond que pour 2009, la Mairie a perçu 28 461,01€, ce qui laisse environ 16 000,00€ à la charge de la Commune.

Mlle Danielle ARCHIMBEAU rajoute que la Commune a perçu en 2009 pour l'ensemble du contrat Enfance Jeunesse la somme de 90 715,69€.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, décide à l'unanimité d'affecter la subvention de 44 765,90€ comme suit :*

- Association Crèche des Bouzi-Loupiots : 44 461,00€
- Association Club des Aînés : 304,90€

### **VIII - Budget CCAS : Décision modificative n°1.**

Mme le Maire propose d'ajourner cette délibération. Il s'agit d'affecter des dépenses d'études réalisées en 2004 pour la création de la crèche qu'il convient d'imputer en Investissement.

La délibération sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **IX - Conventions d'objectifs et de financement pour l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) et sans hébergement(ALSH) avec la CAF.**

Mlle Danielle ARCHIMBEAU, Maire Adjoint chargée des Affaires Scolaires, expose qu'afin de reconduire le contrat Enfance Jeunesse avec la CAF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, il convient de signer les conventions d'objectifs pour les structures ALAE/ALSH.

Celles-ci sont renouvelées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour 3 ans et permettront l'encaissement de la prestation de service.

Il convient d'autoriser Mme la Maire à les signer.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, approuve à l'unanimité la convention ainsi que les annexes jointes à la présente délibération et autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.*

### **X - Tarifs portuaires.**

M. PAQUERIAUD, Maire Adjoint chargé du Port, informe le Conseil Municipal que la Commission du Port réunie en date du 13 septembre 2010 a travaillé sur une modification des tarifs à la demande du Conseil Général et afin d'assujettir à la TVA le budget du port.

Celle-ci, dans sa séance du 13/09/2010 a approuvé une grille de nouveaux tarifs conformément à la demande du Conseil Général, le concessionnaire, souhaitant supprimer la différenciation faite entre résident et non résident, ainsi que la gratuité consentie aux professionnels.

De plus, il convenait de se conformer à la réglementation en matière de TVA applicable aux établissements publics industriels et commerciaux.

Ces nouveaux tarifs ont été approuvés à l'unanimité des membres en Conseil Portuaire en date du 28 septembre 2010. Ils entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il convient de les approuver.

Par ailleurs, M. PAQUERIAUD précise que la Commune a versé 11 983 € de TVA pour les 3 premiers trimestres 2010.

M. Jean-Claude ARCHIMBEAU demande si les usagers ont été prévenus.

M. PAQUERIAUD répond qu'il y a des représentants des plaisanciers au Conseil Portuaire et qu'ils ont donc été informés.

Il donne lecture d'un comparatif des tarifs des autres ports du Bassin de Thau. Les tarifs demeurent très corrects et attractifs.

Il précise qu'un abattement de 10 à 60% a été mis en place pour ne pas appliquer une augmentation trop importante.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, approuve à l'unanimité la grille des tarifs du port de Bouzigues annexée:*

- *Tarifs escales : à la journée, à la semaine, au mois*
- *Tarifs anneaux à l'année*
- *Grutage*
- *Tarifs eau/électricité*

### **XI - Demande de subvention au conseil général pour la réalisation d'une couverture wifi pour les usagers du port.**

M. PAQUERIAUD, Maire Adjoint chargé du Port, rappelle que la Commune de Bouzigues s'est engagée depuis 2003 dans la réhabilitation de ses Ports de plaisance et de pêche.

Les travaux se sont portés sur le confortement du quai Nord Ouest, de la digue Ouest, de la grue et enfin du quai Sud de plaisance.

D'autres aménagements sont prévus à l'avenir : Réfection de la digue Sud du port de pêche, installation d'une borne électrique sur le quai Sud du port de plaisance, travaux d'éclairage...

Par ailleurs, la réalisation de l'aire de carénage accueillant la mini déchèterie a contribué largement à la certification AFNOR que vient d'obtenir la commune.

C'est dans cet esprit de développement de services qu'est proposée la réalisation d'une couverture WIFI destinée aux usagers du port. La fourniture d'une connexion internet permet l'attribution d'un service complémentaire aux usagers du port.

Il informe que la CCNBT avait commencé à travailler sur le projet de couverture WIFI à la demande de plusieurs communes. Puis le projet a été abandonné.

Le coût prévisionnel de l'installation projetée s'élève à 3 974,28€ HT.

Il propose de solliciter le Conseil Général.

A cette occasion, M. Boris BAQUÉ interroge Mme le Maire sur le projet de création d'une salle informatique avec connexion internet à disposition de la population.

Mme le Maire répond que ce service a été mis en place en début d'été dans le local à proximité de la bibliothèque. Il y a 4 ordinateurs avec connexion internet et des cours d'informatique sont dispensés à la population depuis début septembre, sous l'égide du Foyer Rural. Cette initiation fonctionne très bien.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, décide à l'unanimité de valider la demande de subvention pour la réalisation d'une couverture WIFI pour les usagers du port à Monsieur le Président du Conseil Général, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

## **XII- Demande de subvention au Conseil Général pour l'assistance au dimensionnement du ponton accueillant les voiles latines.**

M. PAQUERIAUD, Maire Adjoint chargé du Port, expose que la Commune de Bouzigues a souhaité développer l'accueil de bateaux s'inscrivant dans le patrimoine maritime de la région. Ceci s'est traduit par l'accueil de barques à voiles latines appontées à l'Est du port de pêche. Cet angle du port est particulièrement fréquentée par les promeneurs, car c'est un lieu superbe, ayant fait à plusieurs reprises l'objet de cartes postales.

Toutefois, l'installation existante en bois semble trop petite et doit être rallongée afin d'accueillir les barques à voiles latines appartenant à l'association locale.

Le Conseil Général impose à la commune de mandater un bureau d'étude afin de s'assurer de la solidité de l'ouvrage projeté.

Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 3 800,00 € HT.

Il propose de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une subvention à hauteur de 30% du montant HT des travaux.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, décide à l'unanimité de valider la demande de subvention à Monsieur le Président du Conseil Général à hauteur de 30% du montant HT des travaux pour missionner un bureau d'études afin de s'assurer de la solidité de l'ouvrage projeté, et d'autoriser Madame le Maire à sélectionner un bureau d'études et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

### **XIII- Désignation des représentants siégeant à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la CCNBT.**

Mme le Maire expose qu'à l'occasion du transfert du Musée de l'Etang de Thau à la CCNBT, une délibération avait été prise en date du 18 novembre 2008 pour désigner les 2 représentants à la Commission Locale d'Evaluations des Charges Transférées (CLECT) de la CCNBT.

Elle propose au Conseil Municipal d'actualiser cette délibération et de désigner 2 titulaires et 1 suppléant.

Afin d'assurer un suivi dans la gestion des dossiers intercommunaux, elle suggère que les membres de la CLECT soient désignés au sein des délégués communautaires et propose :

- Représentants titulaires : Eliane ROSAY  
Olivier ARCHIMBEAU
- Représentant suppléant : Michel PAQUERIAUD

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, désigne par 8 voix pour et 7 abstentions, Eliane ROSAY et Olivier ARCHIMBEAU représentants titulaires, et Michel PAQUERIAUD représentant suppléant, à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la CCNBT.*

### **XIV- Rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau (CCNBT).**

M. Olivier ARCHIMBEAU, Maire Adjoint, rappelle qu'il convient de prendre acte du rapport d'activité 2009 de la CCNBT conformément aux obligations des structures intercommunales (article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il donne lecture des principaux éléments financiers et de fonctionnement des différents services.

*Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau.*

### **XV- Rapport d'activité 2009 sur le prix et la qualité de l'assainissement de la Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau (CCNBT).**

M. Olivier ARCHIMBEAU, Maire Adjoint, rappelle qu'il convient de prendre acte du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau, conformément aux obligations des structures intercommunales (article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il fait un bref résumé des éléments contenus dans le rapport.  
Il précise que ce rapport est consultable par les Elus au secrétariat général.

*Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau.*

#### **XVI- Rapport d'activité 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de communes du Nord du Bassin de Thau (CCNBT).**

M. Olivier ARCHIMBEAU, Maire Adjoint, rappelle qu'il convient de prendre acte du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau, conformément aux obligations des structures intercommunales (article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il fait un bref résumé des éléments contenus dans le rapport.  
Il précise que ce rapport est consultable par les Elus au secrétariat général.

*Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau.*

M. Jean-Claude ARCHIMBEAU informe le Conseil Municipal que des analyses récentes ont fait état de mauvais résultats en 3<sup>ème</sup> colonne concernant une pollution par les coliformes fécaux.

M. Olivier ARCHIMBEAU répond que les suivis de fonctionnement des lagunes sont corrects. Il pense qu'il peut s'agir de rejets de pénichettes. Il informe le Conseil Municipal que la commission Locale de l'Eau via le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) est en train de travailler sur la prise en compte de la problématique des rejets de pénichettes. Des réunions de travail avec les constructeurs de bateaux sont prévues.

M. Boris BAQUÉ demande à Mme le Maire d'être très vigilante à la mise en œuvre du volet maritime du SCOT qui remplacera le SMVM. Il fait part de son inquiétude face à la qualité des eaux de la lagune de Thau. Il informe le Conseil Municipal que la Vise ne produit plus d'eau et s'interroge sur les incidences de la baisse des apports d'eau douce pour le milieu naturel.

M. Olivier ARCHIMBEAU lui répond qu'une réglementation encadre l'existence ou la création de nouveaux forages ou puits. Chaque propriétaire qui possède un ou plusieurs forages se doit de venir le déclarer en Mairie. Cette obligation est légale et doit impérativement être effectuée avant le 31 décembre 2010.

Passé ce délai, l'Etat sera en mesure d'interdire purement la réalisation des forages ou puits en fonction de son utilisation projetée.

Par ailleurs, M. Olivier ARCHIMBEAU précise que Bouzigues compte très peu d'habitations en assainissement autonome. La CCNBT a fait un travail considérable afin d'inciter et de suivre la mise en conformité par le Schéma Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

M. Boris BAQUÉ évoque également le mauvais fonctionnement de la déchetterie et plus particulièrement celui accueillant les déchets des restaurateurs.

Mme le Maire répond qu'une démarche a été entreprise auprès de la CCNBT. Une première réunion a eu lieu le mois dernier et les services ont pris en compte cette problématique.

### **XVII- Autorisation d'adhésion à la consultation lancée par le groupement de commandes pour la mission G3 pour la modernisation, la maintenance des installations d'éclairage public de la commune.**

M. PAQUERIAUD, Maire Adjoint rappelle que la Commune a décidé d'adhérer à la procédure d'appel d'offres ouvert lancée par le groupement de commandes pour la modernisation, et la maintenance des installations d'éclairage public de la commune pour un montant estimatif de la partie G2 (maintenance) compris entre 6 600,00€ HT et 26 600,00€ HT.

Un diagnostic récemment terminé répertorie le matériel d'éclairage en 5 catégories allant du très bon état au très mauvais état, voire vandalisé ou accidenté.

Afin de réaliser les grosses réparations, il convient de prévoir une enveloppe annuelle de 16 700€ HT.

Il propose d'autoriser Mme le Maire à adhérer à la procédure de consultation lancée par le groupement de commande pour la partie G3 (grosses réparations) pour un montant estimatif annuel de 16 700,00€ HT.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, décide par 13 voix pour et 2 abstentions d'autoriser Madame le Maire à adhérer à la procédure de consultation lancée par le groupement de commande pour la partie G3 (grosses préparations) pour un montant estimatif annuel de 16 700,00€ HT.*

### **Décisions du Maire :**

Mme le Maire donne lecture des décisions l'autorisant à :

- confier la défense des intérêts de la Commune à Maître Gilles MARGALL, Avocat au Barreau de Montpellier, dans l'action en Justice engagée par Messieurs MICHEL Philippe et Charles et Mme MICHEL Christiane, à l'effet d'obtenir l'annulation du permis de construire délivré le 24/11/2009 au profit de M. DERVAL Michel,

- mandater la SEMABATH à signer le marché de travaux « d'Aménagement de Voirie : transversale Est Ouest sur la Commune de Bouzigues » avec l'entreprise JMB TP pour un montant de 146 720€ HT pour la solution de base,

- signer un MAPA de fourniture avec l'entreprise SETE EXPLOITATION AUTOMOBILES pour la fourniture d'un véhicule pour un montant de 18 872,74€ TTC.

### **Questions Diverses :**

Madame le Maire évoque plusieurs sujets :

- Subvention : M. Christophe MORGO informe que le Conseil Général a voté une subvention de 30 000 € pour la création de la voie transversale reliant l'Avenue Alfred Bouat au Chemin du Clap.
  
- Remerciements : Mme le Maire donne lecture de la carte de remerciement adressée par la famille de Patrice COUSINIER à la suite de son décès.  
Elle donne également lecture de la carte qu'a adressée le Comité d'Organisation de la Foire aux Huîtres afin de remercier la Municipalité pour le soutien apporté à l'organisation de cette manifestation.
  
- Demande des Elus de l'Opposition concernant l'étude d'aménagement d'un plateau sportif pour les jeunes : Mme le Maire répond que cette démarche fait partie des opérations au programme électoral de la majorité. Celle-ci est à l'étude mais qu'il est prématuré pour l'évoquer. Le sujet sera évoqué dès que le dossier sera suffisamment avancé.  
M. BAQUÉ fait remarquer qu'il a été présent à la première réunion concernant le terrain de BMX mais qu'il n'est pas associé à la suite de ce dossier.  
Mme le Maire répond que les élus ont cherché un terrain pouvant accueillir ce type d'équipement. L'ancien terrain de moto cross présentait trop de contraintes (propriété partielle du DPM). Un terrain a été trouvé et un projet de convention avec le propriétaire est à l'étude.  
M. CABROL fait remarquer que les élus de l'opposition ne peuvent pas travailler sur le projet, car ils ne participent qu'aux commissions qui ne sont que des chambres d'enregistrement. Il dit qu'il a été exclu pour le projet de voile.  
Mme le Maire répond que M. CABROL a été associé aux 3 réunions qui ont eu lieu sur le projet voile/école en même temps que les autres partenaires et que ce projet a vu le jour.  
M. BAQUÉ signale que la voie d'intérêt communautaire est en piteux état et rappelle qu'il n'est pas d'accord avec le compte rendu de la Commission Urbanisme du 19 novembre 2010.  
Par ailleurs, il attire l'attention des élus sur le nombre important de bateaux à la vente dans le port.

La séance est levée à 22h30.